

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-254002165-20240618-MOL_DL4_180624-DE

**N° 4****Objet : Missions de mandat pour la rénovation du patrimoine immobilier : approbation de l'avenant n° 2**

Le 18 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Louis GALDOS
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- M. Pierre FROUSTEY à M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER à M. Dominique DUHIEU

Etaient excusés :

- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY, Directrice générale déléguée
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour la Paierie départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue entre la SATEL et le Syndicat Mixte le 21 février 2023 pour une durée de 12 mois reconductible, pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ pour un montant total de 640 000 € HT, ensemble l'avenant n° 1 du 19 février 2024 portant prolongation jusqu'au 21 février 2026 dudit mandat,

CONSIDERANT que, compte tenu du coût des travaux restant à réaliser pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, comprenant notamment la réfection de certaines pistes du site, il y a lieu d'augmenter le montant total du coût prévisionnel des travaux faisant l'objet du présent mandat de 300 000 € HT supplémentaires,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, conclue entre la SATEL et le Syndicat Mixte, tel qu'il est joint à la présente délibération, ayant pour objet d'augmenter le montant total du coût prévisionnel des travaux faisant l'objet du présent mandat de 300 000 € HT supplémentaires,
- et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage
pour la rénovation du patrimoine immobilier
de Moliets-et-Maâ**

Marché n° 2023-02

Avenant n° 2

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON,

Et qui sera désigné dans ce qui suit par le terme « Le Syndicat Mixte »,

d'une part,

ET

La SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (S.A.T.E.L.)
représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric DASSIE,

Et qui sera désignée dans ce qui suit par le terme « La SATEL »,

d'autre part,

**Il a été d'abord exposé puis convenu ce qui suit :**

Par convention de mandat conclue le 21 février 2023, le Syndicat Mixte a décidé de confier à la SATEL, pour une durée de 12 mois reconductible, un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ pour un montant total de 640 000 € HT.

La date de fin dudit mandat a été prolongée jusqu'au 21 février 2026 par un avenant n° 1 signé le 19 février 2024.

Compte tenu du coût des travaux restants à réaliser pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, comprenant notamment la réfection de certaines pistes du site, il y a lieu d'augmenter le montant total du coût prévisionnel des travaux faisant l'objet du présent mandat de 300 000 € HT supplémentaires.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

L'enveloppe financière prévisionnelle du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ est augmentée de 300 000 € HT, portant le montant total prévisionnel des travaux à 940 000 € HT.

ARTICLE 2 – CLAUSE FINALE

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour le Syndicat Mixte,

Pour la SATEL,

**Xavier FORTINON
Président du Syndicat Mixte**

**Frédéric DASSIE
Directeur**